



Chambre Syndicale
Algues & Végétaux Marins

Assemblée générale Extraordinaire
Chambre Syndicale des Algues et Végétaux Marins
28/02/2023 –Morlaix

PROJET

Présents

Jean-Baptiste Wallaert, Patrice Truffot, Arnaud Delafon, Gilles Vincent, Alain Madec, Éric Guivarch, Valérie Le Bail, Anne-Cécile Clément, Arnaud Labarre, Stéphanie Pédrón, Timothée Serraz, Eléonore Briquet, Sandrine Vinat., Alexandre Canton (Visioconférence)

Excusés : Erwan Jestin, Henri Courtois, Franck Hennequart, Aurélia Grimaldi, Lydia Rolland, Franck Hennequart, Antoine Ravenel

Tanguy Gestin (Société Zalg) et Sébastien Crochet (Akoris littoral) sont également présents en visioconférence

Des documents mentionnés dans le présent CR sont téléchargeables sur le site internet de la Chambre à l'adresse : <https://www.chambre-syndicale-algues.org/espace-adherent/> sauf mention contraire. En cas de questions ou suggestions, ils peuvent s'adresser à F. DUCHEMIN.

Décisions à retenir :

- **Adhésions ZALG, Akoris Littoral mais pas de l'armement Challenger (R.Arzur)**
- **Bureau élu pour 2 ans :**
 - Président : Jean-Baptiste Wallaert
 - VP Algues embarquées : Arnaud Delafon
 - VP Algues de Rives : Éric Guivarch
 - VP : Algoculture : Philippe Legorjus
 - VP Labellisation : Henri Courtois
- **Secrétaire Françoise Duchemin reconduite pour 2023 et rémunération augmentée**
- **Le bilan financier 2022 est approuvé. Avec la fin de Qualitalg et paiement de subvention, le trésorerie atteint 150k€.**
- La CSAVM va candidater pour intégrer la CML Lannion Trégor
- **Constitution d'un GT pour définir les besoins des industriels conjointement avec le développement de l'algoculture. Les sociétés Algolesko, Seppic et Nuwen piloteront ce GT.**
- **Constitution d'un GT pour travailler sur une charte sur l'origine de l'algue afin d'améliorer sa traçabilité.**
- **Un travail sur l'écriture d'un projet Qualit'alg 2 plus élargi va être mis en place. H Courtois est proposé comme chef de projet.**
- **Constitution d'un GT piloté par E Guivarch pour travailler sur l'interprétation des textes. G Vincent, E briquet, A Labarre y participeront avec l'appui technique de Ronan Pierre (CEVA)**
- **Constitution d'un GT pour travailler sur le sujet du travail à la tâche Les sociétés Nuwen, Agrimer et Ter Mer y participent**
- **Un budget de 5 à 10k€ pour la poursuite du projet Tosser est approuvé, piloté par A. Delafon.**
- **Un budget de 6000€ est approuvé pour sponsoriser l'EPC8 en août**
- **Le programme des EMD de mai à Brest est attendu mais la CSAVM y participera**
- **Projet ANR 2030: "Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines". La CSAVM intervient en membre technique associé.**

Préambule :

Au 28 Février 2023, la CSAVM regroupe 23 membres industriels (dont 1 non à jour de ces cotisations) et 1 membre technique associé (CEVA)

17 membres sont présents ou représentés lors de la réunion. 5 procurations (1 pour A Madec, 2 pour JB Wallaert ; 1 pour G Vincent, 1 pour T Serraz)

1. . Approbation de l'ordre du jour et du CR de l'AG du 09/03/2022 et ODJ du 28/02/2023.

Le Compte rendu et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité

Pour : 17, Contre : 0, Abstentions : 0

2. Adhésions ZALG, Akoris Littoral et Ronan Arzur

M Sébastien Crochet de la société Akoris littoral et M Tanguy Gestin de la société Zalg sont présents à l'AG en visioconférence.

Présentation d'Akoris littoral :

(PPT joint lors de la convocation à l'AG).

La société, basée à Ploërmel a développé des systèmes d'ouvrages écologiques permettant de lutter contre les phénomènes d'érosion marine (Ouvrages terre (sur plage) et en mer). Ces ouvrages sont biosourcés.

5 Ouvrages sont en cours de réalisation sur le territoire dont 1 aux Antilles.

Un des composants est l'alginate issu des Sargasses entre autres.

Akoris ne produira pas l'alginate mais souhaite travailler avec les alginatiers.

Certains membres de la CSAVM estiment que l'adhésion à la CSAVM d'Akoris littoral est prématurée et qu'il serait nécessaire d'attendre que la société développe plusieurs ouvrages avant de les faire adhérer.

Vote d'approbation : 10 voix pour, 7 voix contre

La société Akoris est membre de la CSAVM sous réserve de l'acquittement de la cotisation.

Présentation de la société ZALG :

Tanguy Gestin rappelle que Zalg développe des produits à base d'algues bretonnes destinés à l'alimentation humaine. A ce jour, elle commercialise en B to B.

Zalg utilise exclusivement des algues françaises dont une partie provient de l'algoculture.

Tanguy Gestin souhaite rejoindre la CSAVM afin de travailler conjointement sur des projets de filière.

Vote d'approbation : 16 voix pour, 1 voix contre

La société Zalg est membre de la CSAVM sous réserve de l'acquittement de la cotisation.

Adhésion de l'armement « Challenger » de Ronan Arzur :

M Arzur, goémonier embarqué avait émis l'intention de pouvoir rejoindre la CSAVM. Malgré plusieurs sollicitations, il n'a pas renouvelé sa demande.

Sa demande d'adhésion n'est donc pas soumise au vote.

A Madec rappelle que dans les statuts de la CSAVM, sont acceptées les entreprises qui ont une activité de transformation. M Arzur n'en possédant pas, sa candidature ne pourrait donc être validée.

A Delafon ajoute que M Arzur souhaitait adhérer à la CSAVM car le GT Algues embarquées avait été dissous à la suite de problèmes d'entente entre les goémoniers. Un GT va être remis en place prochainement.

Selon A Delafon, la CSAVM n'est pas adaptée aux Goémoniers embarqués, des tensions pourraient se créer. Il est indispensable qu'un GT leur soit dédié.

3. Election du bureau

5 postes sont à renouveler : le poste de trésorier ayant été attribué courant 2022, il a été décidé de ne pas le renouveler.

JB Wallaert précise qu'en l'absence candidat au poste de Président, il renouvelle sa candidature. Cependant il précise que ses activités professionnelles ne lui permettent pas de se consacrer pleinement aux activités de la CSAVM et qu'il souhaite être secondé afin de pouvoir répondre aux diverses sollicitations dues au poste de Président. Il souligne qu'il souhaite qu'une transition se fasse dans les 6 mois afin qu'un autre membre puisse prendre le poste ou qu'il y ait une réorganisation de la CSAVM.

Les candidats pour les différents postes sont :

Président : Jean-Baptiste Wallaert

VP Algues embarquées : Arnaud Delafon

VP Algues de Rives : Éric Guivarch

VP : Algoculture : Philippe Legorjus

VP Labellisation : Henri Courtois

Vote d'approbation : Les sociétés Zalg et Akoris littoral, nouvellement membres de la CSAVM prennent part au vote

Président : 18 voix pour, 1 abstention

VP Algues embarquées : 18 voix pour, 1 abstention

VP Algues de Rive : 18 voix pour, 1 abstention

VP Labellisation : 18 voix pour, 1 abstention

VP Algoculture : 18 voix pour, 1 abstention

Les postes du bureau sont renouvelés pour 2023.

4. Bilan financier 2021/2022

A Madec rappelle qu'en 2022, aucune subvention n'a été attribuée.

Deux subventions étaient en cours :

Subvention AFNOR : un premier acompte a été reçu début 2021, le solde de la subvention sera attribué à la fin du projet (2024).

Subvention Qualit'alg : Le solde de la Subvention a été attribué début 2023.

Les dépenses entre 2022 et 2021 ont diminué. Le projet Qualit'alg a été financé en majeure partie sur 2021. La prestation du secrétariat a diminué entre 2022 et 2021.

La trésorerie 2023 de la CSAVM est saine et avoisine les 150k€.

JB Wallaert souligne qu'il est important d'avoir une trésorerie élevée afin de pouvoir répondre à des projets conséquents tous les 2/3 ans. L'état actuel de la trésorerie pourrait permettre de financer un projet à définir pour 2024.

A Madec souligne que le Bilan du CER a pris du retard cependant le bilan financier peut être soumis au vote car celui-ci est validé.

Vote d'approbation : 19 voix pour, 0 abstention.
Le bilan financier est approuvé.

5. Renouvellement Contrat Prestation secrétariat

JB Wallaert rappelle que F Duchemin est chargée du poste depuis 2020. Il s'agit d'une mission d'assistance technique et d'animation des sujets portés par la CSAVM. La mission est répartie sur 60 jours /an.

F Duchemin souhaite renouveler son contrat, elle précise cependant que la mission nécessite que la CSAVM soit porteuse de projets. Les membres sont satisfaits du travail accompli par F Duchemin.

JB Wallaert précise qu'un budget peut être alloué si des projets portés par la CSAVM sont votés et que du temps de secrétariat supplémentaire est nécessaire.

A Madec souligne qu'une augmentation de 3% pourrait être envisagée (350€/jour).

Le renouvellement du contrat de F Duchemin et l'augmentation de la rémunération est soumis au vote.

Pour :19, Contre : 0, Abstention : 0.

Le contrat de prestation F Duchemin est renouvelé pour 1 an. L'augmentation est validée

6. Commissions 2023

La CSAVM est représentée dans différentes commissions. JB Wallaert rappelle qu'il est important pour la CSAVM d'être présente sur plusieurs commissions afin de porter les valeurs de la filière algues.

V Le Bail souhaiterait que la CSAVM intègre la CML Lannion Trégor. L'entreprise Symbiomer fait partie de cette commission et il est indispensable que la CSAVM y soit représentée car les Côtes d'Armor présentent plusieurs entreprises de la filière Algues.

F Duchemin souligne que Mme Bacor en charge de la CML a déjà été sollicité sur le sujet sans réponse.

S Pédron précise que les élections à la CML ont été réalisées en début d'année et qu'il serait nécessaire de relancer Mme Bacor.

F Duchemin contactera Mme Bacor Courant Mars.

7. Feuille de route 2023 et projets à venir

VP Algoculture :

T Serraz souligne qu'il est important de développer l'algoculture et qu'il serait nécessaire de travailler sur l'accompagnement de nouveaux projets algocoles. Il rappelle également qu'il est important d'obtenir une clarté sur les enjeux économiques et de travailler sur les coûts économiques liés à l'algoculture.

S Vinat précise que les entreprises ont besoin de biomasse mais que les algues de culture sont encore trop coûteuses.

Pour T Serraz, le coût sera diminué si les productions augmentent.

Pour AC Clément, il est nécessaire de cartographier les espèces et coûts associés des algues utilisées par les industriels

S Pédron souligne qu'il est nécessaire de construire un plan de filière autour des algues et de l'algoculture et de travailler sur différents axes :

- Fixer les objectifs par espèces
- Enjeux techniques (problème de maîtrise des cycles de vie sur différentes algues)
- Travail avec les industriels sur les prix des algues de culture et sur leurs besoins
- Diminuer les importations d'algues
- Importance de travailler en collaboration avec les DIRNM afin d'obtenir des concessions dédiées à l'algoculture.

S Pédron rappelle que le COST du CEVA a été mis en place pour soutenir le développement de la filière algues. Pour rappel, le COST est constitué de 23 membres dont le CRC, CRPMEM, CSAVM, Agrocampus et la Station Biologique De Roscoff.

JB Wallaert précise que la CSAVM est membre du COST du CEVA. Un des objectifs du COST est de construire un document avec les objectifs chiffrés de la filière algue. Ce document sera porté aux différents ministères pour obtenir leur soutien dans le développement de la filière.

Un groupe de travail au sein de la CSAVM va être créé afin de définir les besoins des industriels conjointement avec le développement de l'algoculture.

Les sociétés Algolesko, Seppic et Nuwen piloteront ce GT. Une réunion ultérieure sera organisée.

VP Labélisation :

Traçabilité :

Un travail sur la traçabilité et l'origine des algues est proposé. Un GT va être constitué pour travailler sur une charte sur l'origine de l'algue. Une réunion préparatoire sera proposée prochainement.

Qualit'alg :

JB Wallaert rappelle que le projet a été présenté à la DGCCRF mais peu de retours ont été fait des différentes instances (EFSA, DGAL...).

Une publication de l'EFSA concernant la présence de métaux lourds (Nickel) dans les algues a été publiée et fait l'état d'un manque de données certains (Peu d'algues françaises échantillonnées).

S Pédron souligne que les études publiées par l'EFSA sont rédigées par des experts scientifiques mandatées par l'EFSA. L'UBO est un organisme compétent auprès de l'EFSA.

JB Wallaert propose de continuer le projet Qualit'alg en y intégrant plus d'espèces et également une zone géographique plus large (L'ensemble de la Bretagne) afin d'avoir des échantillons représentatifs des algues françaises.

Selon A Madec, il est important également de rajouter un volet sur l'iode dans l'étude car la population française présente des carences en iode et les algues pourraient compléter cette carence.

F Duchemin précise qu'il serait nécessaire d'intégrer une étude sur la valeur nutritionnelle des algues. (demande de plusieurs membres)

Un travail sur l'écriture d'un projet Qualit'alg 2 plus élargi va être mis en place. H Courtois est proposé comme chef de projet.

VP Algues de rive :

Réglementation fertilisants et biostimulants à base d'algues :

E Guivarch signale qu'une nouvelle inspectrice du contrôle des fraudes est intervenue au sein d'Agrimer et son interprétation de la réglementation est différente de celles des années précédentes en particulier en ce qui concerne les extraits. Selon l'inspectrice un extrait ne peut être obtenu pour les biostimulants avec des enzymes ou de l'acide ; l'extrait doit être aqueux.

De nombreux extraits (enzymatique/ acide) sont utilisés dans les biostimulants. Une telle interprétation serait problématique dans l'industrie des biostimulants.

E Guivarch propose qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler sur l'interprétation des textes.

G Vincent, E briquet, A Labarre participeront à ce GT

S Pédron précise que le CEVA a l'habitude de travailler sur l'interprétation de textes réglementaires. R Pierre reviendra vers E Guivarch afin de statuer sur l'interprétation du règlement. (fait au moment de produire ce CR)

Travail à la tâche :

A Madec rappelle que cette demande concerne l'emploi de saisonniers pour la récolte des algues en tésas.

Un premier travail avait débuté il y a 4/5 ans mais n'avait pas abouti.

Il s'agit de pouvoir rémunérer les saisonniers non pas au temps passé mais à la tâche (kilos ramassé).

Ceci est mis en place pour les vendanges et le coco de Paimpol.

L'inspection de travail avait été contactée mais n'avait pas statué clairement sur la demande de la CSAVM.

A Madec propose de recontacter l'inspection du travail afin de pouvoir travailler sur cette demande.

E Guivarch rappelle qu'il est important de prendre en compte chaque type d'algue car le travail pour récolter chaque espèce d'algues n'est pas le même. Agrimer a déjà mis en place une grille de conversion du poids des algues récoltes /temps horaire pour la rémunération de ses saisonniers.

Les sociétés Nuwen, Agrimer et Ter Mer vont constituer un GT pour travailler sur le sujet du travail à la tâche.

VP Algues embarquées :

Projet tosser :

A Delafon souligne que la 2-ème étude réalisée sur la présence du tosser dans les débarquements de Laminaires doit être présentée courant avril à différentes instances ; (CDPMEME, CRPMEME, IFREMER).

A Delafon précise qu'il serait souhaitable de poursuivre l'étude en intégrant de nouvelles données (géolocalisation des bateaux, augmentation du nombre de bateaux échantillonnés) afin d'être capable de connaître réellement l'origine du Tossier dans les débarquements. Il sera également nécessaire d'intégrer les remarques éventuelles suite à la réunion de restitution.

JB Wallaert rappelle que le projet pourrait être subventionné par du FEAMP afin d'obtenir plus de financements et ainsi d'étoffer les contours de l'étude.

A Madec rappelle qu'un montage FEAMP est fastidieux et l'étude doit être lancée rapidement (Courant Mai).

A Madec propose qu'une enveloppe de 5 à 10 K€ soit allouée pour 2023.

L'attribution d'un budget pour la poursuite du projet Tossier est soumise au vote

19 voix : pour.

Le Budget est alloué pour 2023.

Etude sur la régénération des champs de Laminaires :

A Delafon précise que dans certaines zones il n'y a plus de *Laminaria digitata*. Il souhaiterait savoir s'il serait envisageable de lancer une étude pour réensemencer ces zones.

S Pédron précise qu'une étude est en cours sur le sujet, portée par l'Agence de l'eau (restauration des milieux). Cependant elle souligne qu'il est important de prêter attention au porteur de projet. L'image d'un tel projet peut être néfaste si elle est soutenue par un industriel.

Congrès européen de phycologie (21/08 au 26/08/2023).

JB Wallaert précise qu'Éric Deslandes qui participe à l'organisation du congrès a sollicité la CSAVM pour y prendre part.

Une table a été pré-réservée sur le stand pour l'ensemble de la durée du congrès. 10 entrées ont également été pré-réservées.

A Madec précise qu'il serait nécessaire que la CSAVM investisse dans une vitrine afin de pouvoir exposer les produits de différents membres lors du congrès.

E Guivarch souhaite savoir quelles seront les retombées de ce congrès pour la CSAVM. Il rappelle que le congrès est axé sur la recherche fondamentale.

JB Wallaert souligne que le congrès se déroule en Bretagne et qu'il est important de rapprocher les filières industrielles et recherches fondamentales autour du thème de l'algue.

Il souligne cependant qu'il est nécessaire que mes membres soient sur le stand à tour de rôle durant toute la manifestation.

JB Wallaert propose qu'une enveloppe de 6000€ soit allouée à l'évènement (tarif des invitations + stand + autres)

Le budget est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Projet ANR 2030: "Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines"

JB Wallaert rappelle que 11 partenaires font part du projet. La CSAVM a été sollicitée comme fournisseurs potentiels d'algues ou de produits. Aucun budget n'est nécessaire pour ce projet à l'heure actuelle. Le projet sera officiellement déposé en mai 2023

La CSAVM sera ponctuellement consultée sur certains points du projet.

Participation aux European Maritime Day les 24-25/5/2023 :

A ce jour, peu de précisions ont été apportées sur le déroulement de l'évènement.

JB Wallaert précise qu'à l'occasion de ces journées, des rencontres pourront avoir lieu entre différents interlocuteurs. (Eu for Algae, EU blue eco). Il serait nécessaire que la CSAVM soit présente lors de l'évènement.

Des précisions seront envoyées aux membres ultérieurement.

La séance est levée à 17h30.